

La Chapelle-Saint-Sauveur
(Saône-et-Loire)



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois d'octobre à vingt-heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Etaient présents :

BORGEOT Michel, BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents excusés : FORTIN Séverine, WEISS Romy.

Absents :

En exercice	13
Présents	11
Pouvoirs	0
Votants	11

Quorum : 7

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Patrick BOUREILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 13/10/2022

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente,
- Désignation déléguée de la commune au syndicat des eaux Bresse Nord,
- Tarif Gîtes 2023,
- Subvention collègue, voyage en Angleterre,
- Devis divers,

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h30, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 13/09/2022.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DESIGNATION DELEGUE SYNDICAT DES EAUX BRESSE NORD

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la démission de Madame BOUCHARINC Chantal, conseillère municipale, il appartient au conseil de désigner un nouveau délégué titulaire au près du Syndicat des eaux Bresse Nord

Après un vote du conseil municipal, est élue :
Madame ROYER Catherine, délégué titulaire

TARIF GITES 2023

Le conseil municipal fixe les tarifs qui seront appliqués à compter du 01/01/2023 pour la location du gîte du Presbytère et de la Malatière

Gîte du Presbytère :

LOCATION WEEK-END

Week-end 2 nuits : 780€ (soit du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi)

Week-end 3 nuits : 1072€ (soit du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi)

LOCATION SEMAINE :

Semaine complète : 1976€

A LA NUITEE :

Pour les séjours d'une à 3 nuits hors week-end le prix de la location est de 30€/personne/nuit

Avec un tarif de base minimum 10 personnes

Pour les séjours supérieurs à 3 nuits hors week-end mais inférieurs à une semaine, le prix de la location est de :

20€/nuit/personne

Avec un tarif de base minimum 10 personnes

Gîte de la Malatière :

LOCATION WEEK-END

Week-end 2 nuits : 1020€ (soit du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi)

Week-end 3 nuits : 1404€ (soit du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi)

LOCATION SEMAINE :

Semaine complète : 2288€

A LA NUITEE :

Pour les séjours d'une à 3 nuits hors week-end le prix de la location est de 30€/personne/nuit

Avec un tarif de base minimum 15 personnes

Pour les séjours supérieurs à 3 nuits mais inférieurs à une semaine le prix de la location est de 20€/nuit/personne.

Avec un tarif de base minimum 15 personnes

Le prix du séjour inclut :

La fourniture des draps, serviettes de toilette, lits bébés, le ménages en fin de séjour...

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

SUBVENTION COLLEGE PIERRE VAUX 71270 PIERRE DE BRESSE

Le collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse organise un voyage en Angleterre à destination des 4eme. Quatre élèves de la commune participeront à ce voyage.
Il nous sollicite pour le versement d'une subvention afin de participer au voyage qui coûterait environ 360€/enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention de 50€/élève soit 200€,
VIRER cette somme directement au Collège,
CHARGE Mme de Maire de faire le nécessaire

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

RECTIFICATION DELIBERATION N°2022/47 DEVIS PORTAIL ATELIER MUNICIPAL

Mme le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise TRIHOME, LACHANA et MERCEY concernant la sécurisation de l'atelier municipal.

Après étude de ces devis, le conseil municipal, à la majorité des membres présents,
DECIDE de choisir le devis du portail de l'entreprise MERCEY d'un montant de 4456€ HT et pour la motorisation l'entreprise LACHANA d'un montant de 3571.04 TTC
CHARGE Mme le Maire de signer les devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS CREATION DE FOSSES

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise GUILLAUME CHALUMEAU d'un montant de 10 200€ HT concernant la création de fossé, l'élagage et le broyage pour la rue de la Ranche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de choisir le devis de GUILLAUME CHALUMEAU pour un montant de 10200€ HT.
CHARGE Mme le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS PLACE DE RETOURNERMENT

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise JOLY pour la création d'une place de retournement impasse d'Alloise pour un montant 2330€HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de choisir le devis de l'entreprise JOLY pour un montant de 2330€HT.
CHARGE Mme le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire donne lecture des certaines informations :

-La Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire a enclenché la démarche de Convention Territoriale Globale et a organisé un second séminaire qui permettra de travailler sur les pistes et les enjeux du territoire, les thèmes abordés ont été :

- Accès aux droits (mobilité, insertion, logement)
- Enfance/jeunesse
- Espace de vie sociale
- Parentalité
- Handicap/accès aux soins
- Petite enfance

-M BOUREILLE Patrick, 3eme adjoint a contacté M VALLAS architecte d'ARCADE 26 pour le projet situé rue de l'église (type résidence des Acacias), le rendez-vous a été fixé le 27/10/2022 à 16h30 en mairie

-D'autres piquets de concession échus ont été mis dans le cimetière.

-Une rencontre a eu lieu le 07/10/2022 avec Mme la Députée Cécile UTERMAIER à Louhans concernant la traction animale. Une mise au point a été faite suite à la lettre qu'elle avait reçue.

Suite à cela une rencontre avec un journaliste du JSL a été organisée et un article venant de la commune sera publié.

-Les illuminations sont prévues le 09/12/2022 à 17h30 avec feux d'artifices,

-L'arbre de Noël aura lieu le 10/12/2022 à la salle des fêtes de St Bonnet en Bresse,

-Information du SICED à compter du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages plastiques se trient des sacs jaunes seront mis à disposition de la population. Le mode de collecte évolue également, les sacs jaunes de tri sélectif seront collectés en porte à porte les semaines paires et les ordures ménagères les semaines impaires.

-Le 17 septembre a eu lieu la journée citoyenne, nettoyage des marches sur trouvant sur le côté de l'église et de la rampe d'accès, entretien des espaces verts, la maison rue de l'église a été vidée, rénovation et peinture des volets étage de l'école, un grand merci à tous les bénévoles.

-En ce qui concerne l'aménagement de la place, en date du 20/10/2022, voici une liste restant à faire :

- Réverbères et armoires électriques (Sysdel)
- Signalétique et potelets
- Marquages au sol
- Pose panneaux éphémères de priorité
- Plantation arbre monument et rampants

-Prochain conseil prévu le 17/11/2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



Le secrétaire de séance,

BOUREILLE Patrick

